

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2025.

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET et Mme Dominique COCHIN.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Jeanne CALLARD, conseillère municipale.

Excusés : Mme Joëlle TABAUD, M. José FREITAS, Mme Nathalie LAUNOY et MM. Fabrice PRIANT et Damien QUILLON

Absent : Néant

A reçu procuration : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des Conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions
 - o Achat mobilier pour cabinet dentaire
 - o Aménagement bordures pour canalisation des eaux pluviales
 - o Autres
- Cession terrain emprise du Collège au Département
- Projet délibération mode de participation à la protection sociale complémentaire santé des agents
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une décision modificative budgétaire sur le budget eau et assainissement. Le Conseil accepte à l'unanimité d'inscrire ce nouveau point.

I - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire présente les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal.

Ces décisions concernent notamment le changement des serrures et d'une porte sur les stations de l'eau et le château d'eau ; l'installation de la fibre à la maison de santé ; la mission SPS pour la démolition du bâtiment dans la Grande rue, le remplacement d'un chauffe-eau dans un cabinet infirmier à la maison de santé ; l'ouverture de la porte entre le cabinet du kinésithérapeute et le cabinet du médecin vacataire ; le remplacement de l'éclairage de l'entrée de la salle de loisirs ; le remplacement d'une pompe sur le chauffage de l'école maternelle.

Monsieur le Maire en profite pour informer de l'avancée des travaux en cours. En ce qui concerne le gymnase, la chaudière fonctionne pour l'eau chaude. Le chauffage devrait être opérationnel très prochainement.

II – Décision modificative budgétaire – budget eau et assainissement

Afin de financer l'étude CVM et l'achat de matériels (pompes notamment et installation station de Beaupré), il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits par une décision modificative du budget eau – assainissement. L'article 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) sera diminué de 45 000 €. L'article 2031 (Frais d'études, de recherche et

de développement et frais insertion) sera augmenté de 20 000 € et l'article 2156 (Matériels spécifique) de 25 000 €.

Sur le budget de l'eau et de l'assainissement Monsieur le Maire propose de consulter des banques pour un prêt de 100 000 € et si nécessaire pour un prêt relais de 100 000 €, le FCTVA n'étant perçu que l'année suivante.

III - MAPA : consultations et décisions

1 – Achat mobilier pour cabinet dentaire

La maison de santé se termine. La dentiste va emménager dans son cabinet. Pour cela des meubles ont été prévus. La prise en charge de ces meubles n'avait pas été fixée clairement.

La dentiste, vu les investissements engagés pour sa part en équipement (fauteuil, etc...) a demandé si la mairie pouvait prendre en charge ces frais pour du mobilier appelé à rester sur place. Monsieur le Maire présente le devis qui est validé par le Conseil municipal.

Une subvention devrait être accordée par le Crédit agricole dans le cadre du développement local.

2 – Aménagement bordures pour canalisation des pluviales (budget eau – assainissement)

Sur deux sites les eaux pluviales génèrent des infiltrations qui endommagent les biens des particuliers (rue des Vieux fossés et La Valette). M. Dupeux et Mme Cochin, agents d'EVOLIS 23, ne prennent pas part au vote. Le devis d'EVOLIS 23 est validé.

IV – Cession terrain emprise du Collège au Département

Actuellement le collège appartient au Département mais l'emprise du Collège est sur un terrain resté propriété de la commune.

L'assurance du Collège poserait donc un problème, les bâtiments étant construits sur un terrain communal.

Il sera proposé de céder l'emprise du terrain sur lequel est construit le collège au Département de la Creuse afin de régulariser cette situation. Pour cela il faudra faire réaliser un bornage.

V - Projet délibération mode de participation à la protection sociale complémentaire santé des agents :

Il est rappelé que le Conseil a pris une délibération en mai dernier pour donner mandat au Centre de Gestion afin de lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé. La consultation a été réalisée. La MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) a été retenue. Une réunion d'information et de présentation a eu lieu à La Souterraine. Le personnel communal a été réuni afin de présenter le projet et de recueillir l'avis des agents. Six agents seraient intéressés, trois n'ont pas pris de décision et un agent n'adhèrera pas, souhaitant conserver son contrat actuel.

La commune a l'obligation à partir du 1^{er} janvier 2026 de participer à la mutuelle santé des agents pour un montant minimum de 15 € brut. Le Conseil opte pour une participation de 20 € par mois et par agent.

Le Conseil décide de présenter un projet de délibération à soumettre au CST (Comité Social Territorial) en retenant la solution d'adhésion à la convention du Centre de Gestion. Il est rappelé que dans ce cas les agents ne percevront la participation de la commune que s'ils adhèrent au contrat collectif de la MNT.

V - Questions diverses

Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'association « lescreusoisesgaz'elles » et de la mission locale pour les subventions octroyées lors de la dernière réunion du Conseil municipal.

Il informe le Conseil municipal qu'une subvention à hauteur de 50 % a été accordée par l'Agence de l'Eau pour l'étude concernant la recherche de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) lancée récemment.

Certains Conseillers signalent des problèmes de buissons qui dépassent sur la voie publique et gênent les piétons, notamment avenue Charles de Gaulle. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Suite aux problèmes liés à l'entretien du terrain de football stabilisé, celui-ci sera remis en herbe afin de permettre au club de s'y entraîner.

Certains Conseillers évoquent également l'état de délabrement de certains bâtiments laissés à l'abandon rue des Sabots. Des solutions devront être envisagées. La propriétaire sera contactée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance à 18 h 30.